

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 15 janvier 2025 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Aucun membre n'est absent.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2025-01-001

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025 À 19 H 00

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 à 19h00
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 à 19h30
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2024
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**



No de résolution
ou annotation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Demande de dérogation mineure : DM-2024-05 pour la propriété située sur le lot 3 207 950 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney
- 8.2 Dossier PIIA-2024-33: Construction d'une habitation sur le lot 3 207 950 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney
- 8.3 Dossier PIIA-2024-35: Construction d'une habitation sur le lot 6 540 658 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Mésanges
- 8.4 Autorisation au personnel du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour l'application des règlements municipaux et provinciaux et la délivrance de constats d'infraction
- 8.5 Renouvellement du contrat d'assurance municipal avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la FQM
- 8.6 Embauche d'un surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2024-2025
- 8.7 Addenda au contrat de la directrice des communications et de l'approche citoyenne
- 8.8 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers pour l'année 2024
- 8.9 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- 8.10 Soutien à la Ville de Brownsburg-Chatham concernant les requêtes formulées auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec à la suite de l'annonce de la fermeture du pont Henri-Raby
- 8.11 Appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre des revendications sur la couverture cellulaire
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024.

ADOPTÉE.

2025-01-002

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025



No de résolution
ou annotation

2025-01-003

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 à 19h00

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 à 19h00 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 à 19h00.

ADOPTÉE.

2025-01-004

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 à 19h30

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 à 19h30 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 à 19h30.

ADOPTÉE.

2025-01-005

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de décembre 2024 totalisant **184 732,18 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de décembre 2024.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 décembre 2024.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de décembre 2024 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Les calendriers 2025 des séances du conseil municipal, des réunions du comité consultatif d'urbanisme et des collectes des matières résiduelles sont maintenant disponibles sur notre site Internet.

L'édition spéciale de l'Info Mille-Isles portant sur le budget 2025 sera jointe à votre compte de taxes municipales, qui vous sera acheminé d'ici la fin du mois de janvier.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Notre équipe des Travaux publics travaille actuellement sur les opérations de déneigement, l'entretien de la patinoire et la préparation des équipements en vue du printemps.

Nous avons malheureusement reçu une réponse négative du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant nos deux demandes d'aide financière pour la réfection des chemins Riddell et de l'Église. Malgré ce refus, des travaux palliatifs seront effectués cet été afin d'améliorer l'état de ces chemins.

Our Public Works team is currently working on snow removal operations, skating rink maintenance, and preparing equipment for the spring season.

Unfortunately, we received a negative response from the Ministry of Transport of Quebec (MTQ) regarding our two funding requests for the rehabilitation of Riddell and de l'Église Roads. Despite this refusal, palliative work will be carried out this summer to improve the condition of these roads.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Nous sommes très heureux de constater que la patinoire du parc Hammond-Rodgers connaît un grand succès cette année, avec plus de 55 patineurs lors de la dernière fin de semaine!



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

Cependant, nous tenons à vous rappeler qu'il est crucial de respecter la fermeture de la patinoire lorsque des travaux de maintenance sont en cours. L'utilisation de la patinoire pendant ces périodes compromet la qualité de la glace et nuit à l'expérience de tous.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

La modernisation de la collecte des matières résiduelles est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, apportant des changements significatifs à la collecte et au traitement du recyclage. En résumé : plus de matières seront acceptées dans les bacs, et la MRC d'Argenteuil assumera désormais la gestion et les coûts des contrats liés au recyclage. Ces changements seront directement reflétés sur vos comptes de taxes.

Pour toutes questions sur ces changements, Bacimpact.ca devient la référence incontournable pour l'ensemble du Québec.

Maire :

Bonne Année 2025 à toutes les mille-Isloises et tous les mille-Islois,

Le temps des fêtes étant derrière nous, il est maintenant temps de relancer la machine et de se concentrer sur les défis qui se présentent à nous.

Notre Municipalité demeure une communauté ancrée dans la nature, et les terrains vacants qui sont encore disponibles sont en grande demande par les promoteurs. Nos règlements d'urbanisme nous permettent de favoriser un développement davantage de style rural, contrairement à des secteurs comme Saint-Colomban ou Saint-Canut, mais tout cela pour dire que le développement progresse de manière significative.

Le camp Scout Tamaracouta continue de faire parler de lui. Nous avons aussi entendu les rumeurs et avons pris connaissance de courriels qui laissent croire qu'une vente pourrait être imminente. Par contre, nous n'avons reçu aucune communication officielle de la part du propriétaire. Comme nous vous l'avons expliqué dans le passé, le camp appartient à un organisme privé, qui l'a mis en vente. Par conséquent, les informations sur son futur doivent provenir du propriétaire et non de la municipalité. Cependant, la municipalité a fait ses devoirs en identifiant une zone à protéger : le flanc de montagne au nord. De plus, elle a reconnu le site patrimonial, incluant certains bâtiments, les structures et l'ancien tracé de la côte Sainte-Marguerite, tous ayant des valeurs patrimoniales. Ainsi, un futur acheteur devra respecter toute la réglementation en vigueur, et la municipalité aura un droit de regard sur tout projet potentiel sur le site.

L'exercice du droit de préemption sur cette propriété impliquerait que la Municipalité devrait l'acheter. En supposant un prix d'achat estimé de 7 M\$ financé sur 25 ans et avec les taux d'intérêt actuels, les paiements annuels seraient d'environ 450 000 \$. Cela représenterait environ 11,5 % du budget municipal et nécessiterait une augmentation du taux de taxation de près de 18 %. Ces estimations ne tiennent pas compte des coûts importants liés aux travaux de rénovation nécessaires pour le camp, que nous estimons entre 3 et 5 M\$, ni des dépenses annuelles d'entretien que l'acquisition de la Réserve Scouts engendrerait. Comme je l'ai mentionné, la Municipalité a mis en place toutes les mesures nécessaires pour assurer un développement respectueux de la vocation du secteur. Comme vous, nous attendons des annonces officielles de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

part de Scouts Canada ainsi que le dépôt d'une demande de projet par un futur propriétaire.

Vos comptes de taxes arriveront sous peu. Comme vous le savez, nous avons pu limiter la hausse à 2,20 %, et ce, malgré l'inflation qui nous touche tous. Tant que le gouvernement provincial nous oblige à baser nos revenus sur le rôle des valeurs foncières, qui représente actuellement près de 75 %, la pression sur les citoyens va augmenter. Il y a un mouvement provincial pour que ce modèle soit révisé afin de le rendre plus équitable et juste. Un dossier à suivre.

Je vous laisse sur ces mots,

On y va...

Merci

Happy New Year 2025 to all the residents of Mille-Isles,

With the holiday season behind us, it's time to get the machine running again and focus on the challenges ahead.

Our municipality remains a community rooted in nature, and the vacant land that is still available is in high demand from developers. Our zoning regulations allow for more rural-style development compared to places like St. Colomban or St. Canut, but all this to say that development is progressing significantly.

Tamaracouta Scout Camp continues to generate a lot of discussion. We have also heard the rumors and seen emails suggesting that a sale might be imminent. However, we have not received any official communication from the owner. As we have explained in the past, the camp is owned by a private organization, which has put it up for sale. Therefore, information regarding its future must come from the owner, not from the municipality. However, the municipality has done its homework by identifying a protection zone on the northern mountain slope and by recognizing the heritage site, including certain buildings, structures, and the former route of Côte Sainte-Marguerite, all of which have heritage value. Any future buyer will therefore need to comply with all current regulations, and the municipality will have oversight on any potential projects at the site.

The exercise of the right of preemption on this property means that the Municipality would need to purchase it. Assuming a hypothetical purchase price of \$7 million financed over 25 years at current interest rates, annual payments would amount to approximately \$450,000. This would represent around 11.5% of the municipal budget and require an increase in the tax rate of nearly 18%. These estimates do not account for the significant costs associated with the necessary renovations for the camp, estimated between \$3 and \$5 million, nor for the annual maintenance expenses that acquiring the Scouts Reserve would entail. As mentioned, the Municipality has put in place all the necessary measures to ensure a development that respects the intended purpose of the area. Like you, we are waiting for official announcements from Scouts Canada as well as the submission of a project proposal by a future owner.

Your tax bills will follow shortly. As you know, we were able to limit the increase to 2.20%, despite the inflation that affects us all. As long as the provincial government requires us to base our revenues on property values, which currently make up nearly 75% of our budget, the pressure on citizens will continue to rise. There is a provincial push to have this model revised to make it more equitable and fair. A matter to watch.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

I'll leave you with this,

Let's go...

Thank you

7. Dépôt de rapports

7.1 **Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de novembre 2024.

7.2 **Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de décembre 2024.

7.3 **Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2024.

8. Affaires diverses

8.1 **Demande de dérogation mineure : DM-2024-05 pour la propriété située sur le lot 3 207 950 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney**

Considérant que la demande vise la réduction de la marge arrière à 12 mètres pour permettre la construction d'une habitation sur le lot 3 207 950 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin Spinney ;

Considérant que la grille des spécifications de la zone H-19 du Règlement de zonage RU.02.2011 prescrit une marge arrière minimale de 15 mètres pour une habitation ;

Considérant que tous les documents requis en vertu du Règlement RU.09.2012 sur les dérogations mineures ont été déposés ;

Considérant que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

2025-01-006



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique et de santé publique ;

Considérant que la demande a un caractère mineur ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 décembre 2024 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2024-05 pour la propriété située sur le lot 3 207 950 du cadastre du Québec afin de réduire la marge arrière à 12 mètres, représentant une dérogation de 3 mètres à la marge arrière minimale de 15 mètres prescrite à la grille de spécifications de la zone H-19 du Règlement de zonage RU.02.2011.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2025-01-007

8.2 Dossier PIIA-2024-33 : Construction d'une habitation sur le lot 3 207 950 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 3 207 950 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spinney ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescaubeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 950 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2024-33.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2025-01-008

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

8.3 Dossier PIIA-2024-35 : Construction d'une habitation sur le lot 6 540 658 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Mésanges

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 6 540 658 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Mésanges ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 540 658 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2024-35.

ADOPTÉE.

2025-01-009

8.4 Autorisation au personnel du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour l'application des règlements municipaux et provinciaux et la délivrance de constats d'infraction

Considérant que pour permettre aux inspecteurs et au conseiller en urbanisme et environnement de délivrer des constats d'infraction relativement aux règlements municipaux ainsi qu'aux lois provinciales de compétence de la cour municipale, la municipalité de Mille-Isles doit adopter une résolution afin de leur en donner l'autorisation.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiments, l'inspectrice en environnement et le conseiller en urbanisme et environnement à appliquer, pour la surveillance et l'application, ses règlements municipaux et leurs amendements ainsi que les lois et règlements provinciaux de compétence de la cour municipale.

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiments, l'inspectrice en environnement et le conseiller en urbanisme et environnement à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Mille-Isles sur son territoire, le tout en référant aux diverses procédures pénales prévues dans chacun des règlements de la municipalité et des lois et règlements provinciaux applicables.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2025-01-010

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

8.5 Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la FQM

Considérant que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;

Considérant que la FQM offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales ;

Considérant l'offre de renouvellement reçue.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER l'assurance municipale avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la FQM (Fédération québécoises des municipalités) et d'autoriser le paiement de la prime pour la période du 1 janvier 2025 au 1 janvier 2026.

ADOPTÉE.

2025-01-011

8.6 Embauche d'un surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2024-2025

Considérant le besoin d'embaucher du personnel pour la surveillance et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2024-2025 ;

Considérant que l'affichage des postes a été effectué sur le site Internet de la Municipalité, par l'envoi d'une infolettre et dans l'édition de novembre 2024 de l'Info Mille-Isles ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant les disponibilités des surveillants actuels et l'achalandage de la patinoire ;

Considérant la recommandation du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, d'embaucher un surveillant de patinoire supplémentaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER monsieur Isaac Ouellet à titre de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2024-2025.

La durée de l'emploi est d'environ 12 semaines et le salaire est prévu à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2025-01-012

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

8.7 Addenda au contrat de travail de la directrice des communications et de l'approche citoyenne

Considérant la résolution numéro 2023-06-173 confirmant l'embauche de madame Catherine Bélanger au poste de directrice des communications et de l'approche citoyenne ;

Considérant la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, de modifier son contrat pour améliorer les conditions salariales et ajuster la méthode de calcul du taux d'indexation annuel.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélaïr
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AJOUTER un addenda au contrat de travail de madame Bélanger relativement à ses conditions salariales et à la méthode de calcul du taux d'indexation annuel.

ADOPTÉE.

2025-01-013

8.8 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers pour l'année 2024

Considérant que la Municipalité verse une prime annuelle de 200 \$ aux pompiers pour compenser l'augmentation de leur prime d'assurance automobile puisqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions ;

Considérant que cette prime est calculée au prorata du nombre de mois complétés dans l'année à titre d'employé du service incendie pour les nouveaux employés et pour ceux qui ont démissionné ;

Considérant que le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie indique les pompiers éligibles à recevoir la prime et les montants applicables selon le nombre de mois à l'emploi de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le versement de la prime à chaque pompier selon le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie pour un montant total de 4 644,00 \$.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-281.

ADOPTÉE.

2025-01-014

8.9 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

Considérant que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Argenteuil un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Argenteuil, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d'Argenteuil et au centre de services scolaire.

ADOPTÉE.

2025-01-015

8.10 ***Appui à la Ville de Brownsburg-Chatham concernant les requêtes formulées auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec à la suite de l'annonce de la fermeture du pont Henri-Raby***

Considérant que le pont Henri-Raby, situé sur la rue Principale à Brownsburg-Chatham, est la propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

Considérant les informations contradictoires reçues par la Ville de Brownsburg-Chatham depuis la fermeture partielle du pont en 2019 ;

Considérant que le MTMD a ordonné la fermeture complète du pont en date du 5 décembre 2024 ;

Considérant que la Ville de Brownsburg-Chatham n'a toujours pas reçu d'échéancier clair de la réalisation des travaux de réfection du pont ;

Considérant les requêtes formulées par la Ville de Brownsburg-Chatham par la résolution du conseil municipal numéro 24-12-405.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPUYER les requêtes formulées par la Ville de Brownsburg-Chatham formulées auprès du MTMD, telles qu'exprimées dans la résolution du conseil municipal numéro 24-12-405.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à monsieur Kevin Maurice, maire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2025-01-016

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

8.11 **Appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre des revendications sur la couverture cellulaire**

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs ;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre ;

Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants ;

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible ;

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région ;

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population ;

Considérant que la couverture cellulaire est défaillante dans plusieurs secteurs de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

2025-01-017

10. Levée de la séance

À **19h33**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée